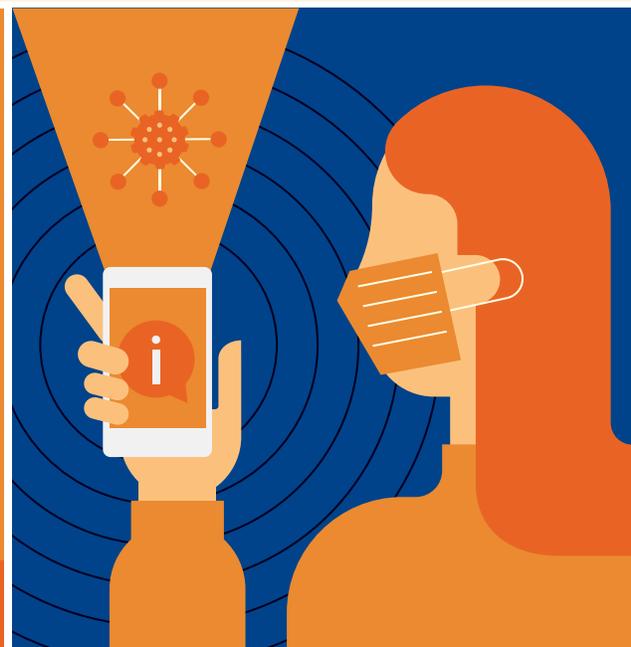




VOCATION M.D.



COLLÈGE
DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

APPRENANTES ET APPRENANTS... ON A TANT DE CHOSES À VOUS DIRE!

Vous étudiez en médecine et détenez votre certificat d'immatriculation? Vous êtes monitrice ou moniteur clinique (fellow)? Vous effectuez votre résidence et possédez votre carte de stages? Ce bulletin, on l'a conçu spécialement pour vous. Pourquoi? Parce que le Collège des médecins du Québec, c'est aussi votre Collège!

Tout au long de votre carrière, le CMQ sera là pour vous accompagner et vous outiller. Ce bulletin, c'est donc un espace convivial pour apprendre à mieux se connaître. Trois ou quatre fois par année, il vous apportera des nouvelles fraîches, des infos utiles, des capsules sur des sujets déontologiques qui vous touchent de près, et même des quiz pour tester vos connaissances.

**le CMQ sera
là pour vous
accompagner
et vous outiller**

Mais d'abord, retour sur une année sans précédent...

Au cours de la dernière année, votre parcours d'apprentissage s'est déroulé dans un contexte inédit, en pleine pandémie de COVID-19. Cette période a exigé de vous une bonne dose de résilience et de détermination. Vous avez continué à progresser dans l'acquisition de vos compétences malgré la charge de travail, malgré les nombreux changements d'horaire et de types d'exposition clinique. Vous avez expérimenté différents modes d'éducation alternatifs proposés par les universités. En vous engageant malgré l'incertitude, dans des conditions difficiles et de manière aussi soutenue, vous avez joué un rôle crucial dans la gestion de cette crise. Et pour tout cela, le Collège vous dit merci!

LE CMQ: QUI? QUOI? POURQUOI?

À quel point connaissez-vous votre ordre professionnel? Un peu? Beaucoup? Savez-vous ce que le CMQ fait concrètement pour le public? Pour ses membres? Pour vous? Permettez-nous de nous présenter...

Nous sommes plus de 160 personnes dévouées, aux compétences diversifiées: notre équipe compte plusieurs médecins, bien sûr, mais aussi des professionnelles et professionnels issus de plusieurs domaines: droit, comptabilité, psychologie, statistique, communications, informatique et bien plus!



Notre mission:
Protéger le public
en offrant
une médecine
de qualité

7 ACTIONS
QUE NOUS
POSONS

- 1** Nous surveillons la qualité de la pratique médicale au Québec.
- 2** Nous recevons et traitons les plaintes du public.
- 3** Nous vérifions la compétence des futurs médecins.
- 4** Nous délivrons les permis et les autorisations d'exercice.
- 5** Nous contrôlons l'exercice illégal de la médecine.
- 6** Nous élaborons des guides d'exercice, des lignes directrices et d'autres outils de référence.
- 7** Nous prenons part à la conversation sur des enjeux sociaux touchant particulièrement la santé.

Plusieurs de nos actions concernent directement les apprenantes et les apprenants. Voici certains des documents que nous avons délivrés durant l'année 2020-2021:

961
permis d'exercice

1104
certificats de spécialistes
en médecine de famille et dans
les autres spécialités reconnues

1621
immatriculations

4489
cartes de stages

Puisque notre mandat est d'assurer la protection du public, nous effectuons des vérifications rigoureuses avant de délivrer ces documents. Ce processus est possible grâce à une excellente collaboration avec vous et avec les universités. Et pour y parvenir, les dates limites sont inévitables.

PROCHAINES DATES À RETENIR

13 OCTOBRE **Activité de formation ALDO-Québec**
(français, webdiffusion)

18 OCTOBRE **Date limite pour l'immatriculation**
des étudiantes et étudiants réguliers

10 NOVEMBRE **Activité de formation ALDO-Québec**
(français, webdiffusion)

8 DÉCEMBRE **Activité de formation ALDO-Québec**
(anglais, webdiffusion)



VOS RESSOURCES

Rôle et responsabilités de l'apprenant et du superviseur

Ce guide rend plus concret et applicable le *Code de déontologie des médecins*, sans pour autant le remplacer. Croyez-nous, c'est une excellente lecture de chevet! Il aborde plusieurs concepts fondamentaux dans votre parcours d'apprentissage et présente les comportements essentiels à adopter pour être digne de la confiance qu'accorde le public à notre profession et des privilèges confiés aux médecins par la société. Il rappelle qu'en tout temps, la patiente ou le patient doit être au centre de vos préoccupations et que les soins que vous lui apporterez demeurent toujours la priorité dans votre processus d'apprentissage.

Cette mise à jour aborde également certains enjeux qui ont fait l'actualité au cours des dernières années, que ce soit la discrimination dans les soins de santé, relative à l'identité de genre ou à l'origine ethnique, ou encore le développement des soins virtuels, ainsi que le renforcement des activités partageables et de la collaboration interprofessionnelle. Le guide souligne d'ailleurs l'importance de traiter toute personne avec équité et de manière inclusive, sans discrimination, sans égard à la maladie ou au handicap, à la grossesse, à l'âge, à la culture, à la dénomination religieuse, aux croyances, aux mœurs, à l'origine ethnique, au statut de citoyenneté, à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle, au statut socio-économique, à la langue ou à toute autre forme de diversité personnelle, sociale, politique et culturelle.

Le CMQ produit une foule de guides utiles et accessibles qui peuvent être consultés en tout temps dans notre site Web. Ce mois-ci, nous lançons la 2^e édition de notre guide Rôle et responsabilités de l'apprenant et du superviseur.



Dans chaque édition de ce bulletin, nous mettrons en lumière un concept tiré de ce guide. Aujourd'hui, commençons par le commencement : comment se présenter lors d'une rencontre avec une patiente ou un patient ?

RENCONTRE AVEC UNE PATIENTE OU UN PATIENT : COMMENT SE PRÉSENTER CORRECTEMENT

La qualité des soins dépend de vos connaissances et de votre savoir-faire, mais elle repose aussi sur une bonne communication et sur le savoir-être. Pour instaurer un climat propice à la collaboration avec la personne devant vous, la première étape est de vous identifier adéquatement. Logique, n'est-ce pas ?

- 1 Dites d'abord qui vous êtes (la patiente ou le patient est en droit de savoir qui, précisément, s'apprête à lui prodiguer des soins);
- 2 Précisez le nom de la personne qui assure votre supervision et son rôle;
- 3 Expliquez brièvement où vous en êtes dans votre cheminement (indiquez votre niveau de formation);

- 4 Obtenez le consentement libre et éclairé de la patiente ou du patient avant d'aller plus loin. Cela est nécessaire avant d'entreprendre en solo un examen physique ou mental, une investigation, une procédure ou un traitement*. Vous devez fournir des explications pertinentes qui permettront à la personne de comprendre la nature de vos gestes, leur but et les conséquences possibles. Gardons à l'esprit que la patiente ou le patient a le droit de refuser que les soins lui soient dispensés par une apprenante ou un apprenant.

*Consultez sur ce thème les articles 28 à 30 du [Code de déontologie des médecins](#).



LA DÉONTOLOGIE ET VOUS

Au-delà des textes officiels de codes et de règlements qui balisent la pratique médicale, cette rubrique aborde des enjeux déontologiques sous un angle pratico-pratique. Découvrez comment ces notions s'appliquent dans des situations du quotidien.

Usage de la clé DSQ: êtes-vous bon élève?

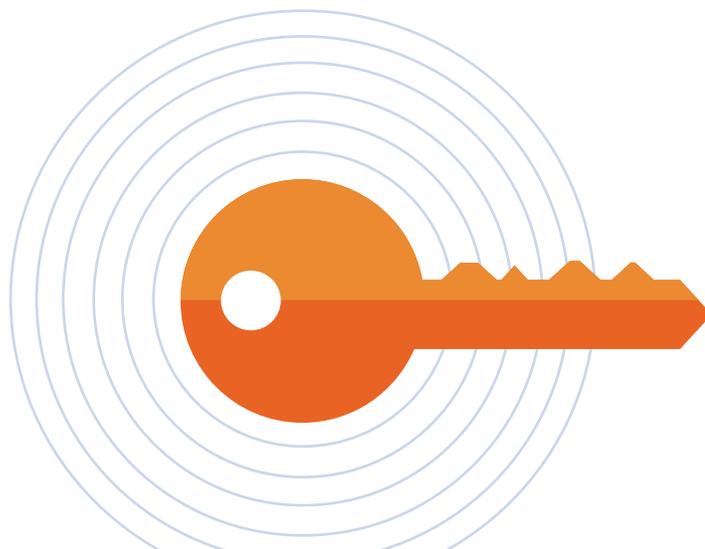
Le DSQ, ou Dossier santé Québec, est ce puissant outil provincial sécurisé qui permet de collecter et de conserver certains renseignements de santé de toutes les personnes qui reçoivent des soins au Québec.

Les médecins et de nombreux professionnels et professionnelles de la santé (pharmaciens, dentistes, infirmières, physiothérapeutes, sages-femmes, etc.) y ont accès à divers degrés.

Dès le moment où vous êtes titulaire d'une carte de stages ou d'une autorisation émise par le Collège, vous recevez aussi votre clé DSQ, assortie d'un mot de passe.

Si vous avez commencé à vous servir de votre clé DSQ, vous savez combien elle est utile pour accéder à une foule d'informations cruciales dans le dossier d'une patiente ou d'un patient. Mais cette clé vient avec de grandes responsabilités qui pourraient être négligées dans le feu de l'action.

Le DSQ, ou Dossier santé Québec, est ce puissant outil provincial sécurisé qui permet de collecter et de conserver certains renseignements de santé de toutes les personnes qui reçoivent des soins au Québec.



PAR CURIOSITÉ, AVEZ-VOUS DÉJÀ...

Accédé au DSQ à partir de la clé de votre collègue?

Laissé votre propre clé DSQ dans l'ordinateur pour que les membres de votre équipe de soins aient plus rapidement accès aux informations nécessaires?

Laissé un dossier du DSQ affiché sur votre ordinateur portable pendant que vous vous absentiez quelques minutes pour répondre à la porte ou à un appel?

Consulté le dossier d'un proche, d'une amie ou d'un voisin afin de lui rendre service?

Si vous avez répondu oui à l'une de ces questions, poursuivez votre lecture. Vous comprendrez alors pourquoi tous ces comportements sont à éviter.



Utiliser la clé DSQ de façon responsable et sécuritaire

Le système DSQ repose sur la confiance du public envers les professionnelles et professionnels qui en font usage. Cela engage un devoir éthique de :

- se servir de cet outil uniquement pour son propre usage;
- consulter seulement les informations qui sont pertinentes à son travail;
- respecter en tout temps le secret professionnel.

C'est essentiel pour préserver la confiance des gens et assurer l'inscription d'un maximum de personnes à ce système, ce qui est avantageux pour le réseau.



Chaque consultation du DSQ laisse une trace

Gardez en tête que chaque consultation du DSQ laisse une trace dans le système. Il est ainsi possible pour le gestionnaire de système de retracer l'information consultée par chaque utilisateur. Celui ou celle qui a laissé tout le monde utiliser sa clé pendant la journée aura à son registre personnel toutes ces consultations. Il y a des choses qu'il vaut mieux ne pas partager...

QUI SIGNE QUOI?

Les procédures et les règlements n'ont plus de secrets pour vous? Vous pouvez réciter par cœur les 100 premiers articles du Code de déontologie? Vous seriez capable d'animer l'activité de formation ALDO-Québec? Nos quiz seront l'occasion de vous mettre à l'épreuve. Dans cette édition, testez vos connaissances en matière de signatures et contresignatures de documents.

BONNE CHANCE!

FAITES LE TEST!



Patronne depuis une semaine à peine, Elizabeth chapeaute une petite équipe composée de Karim, un résident finissant en médecine interne, et de Sarah, une externe. Ils s'interrogent : qui a l'autorisation de signer ce document? Doit-il être contresigné?

Vous pensez le savoir? Faites le test! Cochez les cases appropriées pour chaque type de document.

Document	Externe seul(e)	Externe + contresignature résident(e)/moniteur(-trice)	Externe + contresignature patron(ne)	Résident(e)/moniteur(-trice) seul(e)	Résident(e) + contresignature patron(ne)	Patron(ne)
Ordonnance de soluté LR 100/h pour un patient adulte admis à l'hôpital						
Ordonnance externe de narcotiques pour une patiente vue à l'hôpital						
Constat de décès DEC-101 ou SP-3						
Déclaration de naissance vivante DEC-2						
Formulaire pour assurances privées						
Formulaire de la CNESST						
Billet d'absence pour l'école						
Rapport d'évaluation pour garde en établissement						
Renouvellement d'ordonnance de contraceptifs oraux pour une collègue résidente, sans consultation médicale						
Congé définitif de l'unité de soins						
Congé définitif de l'urgence						
Formulaire de la SAAQ						
Ordonnance de cannabis						
Ordonnance pour une amie qui n'a pas été vue à l'hôpital dans le cadre d'un stage						

ATTENTION: Ces documents peuvent être remplis ou rédigés par tous les intervenants, mais ce que l'on cherche à savoir est: qui peut les signer?

VOIR LES RÉPONSES



DES COMMENTAIRES? DES IDÉES DE SUJETS À ABORDER DANS CE BULLETIN? **ÉCRIVEZ-NOUS!**



communications@cmq.org



Instagram



Facebook



Youtube

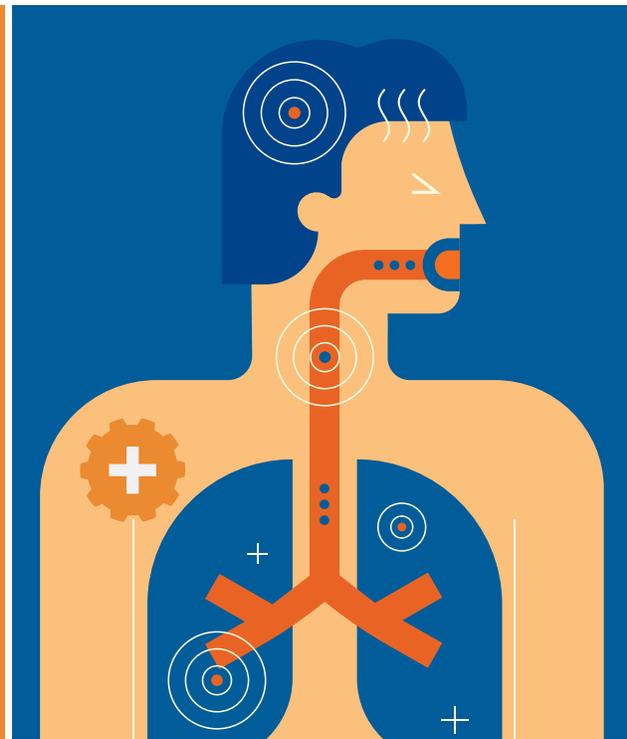


Twitter



LinkedIn

ISSN 2564-2715



COLLÈGE
DES MÉDECINS
DU QUÉBEC